

RAPPORT N° 06/4-07
au Conseil Municipal

OBJET

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLET) POUR 2006

Conformément à l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le calcul des attributions des compensations est validé par Délibération des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté d'Agglomération : « cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par Délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux... adoptées sur support de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts. »

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET) s'est réunie le 2 décembre 2005 concernant les transferts de charges 2006. Un rapport a été remis à cette occasion à chaque membre de la CLET - document joint en annexe de la présente Délibération -.

Je vous propose d'approuver le rapport de la CLET, et donc le calcul des nouvelles attributions de compensation des Communes membres de la CINOR. La somme revenant à la Commune de Saint-Denis s'élève à 15 953 232,93 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-07
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLET) POUR 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

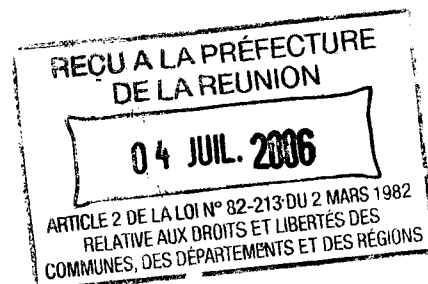
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 2005/2-06 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-07 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;


Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS



Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), et donc le calcul des nouvelles attributions de compensation des Communes membres de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), la somme revenant à la Commune de Saint-Denis s'élevant à 15 953 232,93 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006

LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

